

CODE DE CONDUITE

I. NOTRE CODE DE CONDUITE

Le présent code de conduite (le « **Code** ») établit un cadre destiné aux salariés de Dental Monitoring (« **DM** » ou « **Dental Monitoring** ») et à nos partenaires. Il définit les principes fondamentaux et les normes éthiques qui régissent nos activités quotidiennes. Il décrit les valeurs, les engagements, les responsabilités et l'intégrité auxquels nous adhérons, ainsi que les politiques que nous avons mises en œuvre pour les soutenir.

Ce Code s'applique à l'ensemble des filiales, sociétés affiliées, administrateurs et salariés, y compris les agents commerciaux, consultants, stagiaires, apprentis, indépendants ainsi qu'à tout tiers représentant DM, de manière temporaire ou permanente (« **DMers** »).

Afin de favoriser la compréhension et la sensibilisation, chaque nouveau salarié, doit suivre les formations obligatoires, conçues pour lui permettre de mieux appréhender la culture de l'entreprise, le domaine de l'orthodontie, nos produits, l'intelligence artificielle et la R&D. Plus particulièrement, ces formations assurent une compréhension approfondie des normes et réglementations applicables en matière de cybersécurité, de confidentialité, de protection des données personnelles, d'assurance qualité et de tout autre domaine auquel DM doit se conformer.

Nous entendons également étendre les principes énoncés aux fournisseurs, clients, prestataires et partenaires tiers.

II. NOS VALEURS FONDAMENTALES

Chez DM, nos valeurs fondamentales — **l'Excellence, l'Humilité, la Collaboration et l'Audace** — guident notre activité quotidienne et favorisent un environnement stimulant pour nos équipes.

Nous visons l'Excellence, repoussant sans cesse les limites pour obtenir des résultats remarquables, progresser et élever nos standards.

L'Humilité est primordiale, elle encourage la bienveillance, la générosité et la prévenance dans toutes nos interactions.

Nous encourageons la Collaboration, l'entraide et la cohésion entre toutes les équipes et parties prenantes.

Enfin, l'Audace définit notre esprit d'innovation, nous incitant à être ouverts d'esprit, créatifs, disruptifs et à saisir les opportunités.

III. PROTECTION DE NOS ACTIFS

A. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En tant qu'entreprise innovante, DM s'engage à protéger et à valoriser ses actifs incorporels liés aux technologies qu'elle développe. Ces actifs constituent un élément essentiel de la valeur de notre entreprise.

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle créés, développés ou utilisés dans le cadre des fonctions du salarié — y compris logiciels, inventions, dessins, modèles et documentation — appartiennent exclusivement à DM.

La gestion de ces droits de propriété intellectuelle (« **DPI** ») repose sur :

- (i) leur protection et leur sécurisation ;
- (ii) la prévention de toute atteinte aux droits de tiers, y compris lors de l'utilisation de logiciels propriétaires.

La gestion des droits de propriété intellectuelle est décrite dans une procédure interne intitulée « Gestion des droits de propriété intellectuelle » qui décrit toutes les actions entreprises par DM, notamment pour assurer leur conformité aux lois applicables.

Les actions clés comprennent notamment :



Sécurisation des droits :
constitution d'un portefeuille solide et international de marques, de brevets et de dessins et modèles. À titre d'exemple, depuis sa création, DM a déposé plus de quatre cents (400) brevets.



Engagements contractuels :
intégration de clauses renforcées en matière de propriété intellectuelle dans les contrats avec les salariés, les administrateurs, les clients, les fournisseurs, les prestataires et les tiers.



Mesures d'exécution :
engagement des poursuites judiciaires en cas de contrefaçon ou d'appropriation illicite de nos technologies.



Sensibilisation continue :
promouvoir une sensibilisation quotidienne de nos équipes aux questions de propriété intellectuelle pour chaque projet.

Les salariés sont tenus de signaler à l'équipe juridique (legal@ dental-monitoring.com), sans délai, toute suspicion de contrefaçon, d'appropriation illicite ou d'utilisation non autorisée des droits de propriété intellectuelle de DM.

DM se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires ou de prendre toute mesure nécessaire à la protection de ses droits de propriété intellectuelle.

Enfin, les salariés doivent respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers et ne doivent pas enfreindre ni violer leurs droits de propriété intellectuelle lorsqu'ils utilisent le contenu de tiers.

B. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Les salariés de DM doivent s'efforcer de protéger les actifs de l'entreprise et de les préserver contre le vol, la perte, les dommages, la négligence ou l'utilisation abusive.

Ces actifs comprennent nos informations confidentielles, c'est-à-dire toutes les informations désignées comme confidentielles ou qui devraient être considérées comme confidentielles de par leur nature ou par les circonstances entourant leur divulgation, y compris, sans limitation, toutes les informations réglementaires, commerciales, financières, administratives, de propriété intellectuelle, y compris le savoir-faire, les secrets commerciaux, la conception et la fabrication des produits, et les informations technologiques (« **Informations Confidentielles** »).

DM veille à ce que toutes les informations confidentielles soient dûment protégées et accessibles uniquement au personnel autorisé, selon le principe du besoin d'en connaître.

Les informations confidentielles ne peuvent être divulguées à des tiers (tels que des partenaires, fournisseurs, clients ou consultants) qu'après la signature d'un accord de confidentialité contraignant entre DM et le tiers concerné.

Il est strictement interdit aux salariés de détourner, d'utiliser à des fins personnelles ou de divulguer toute information confidentielle obtenue auprès de tiers dans le cadre de leurs activités professionnelles.

IV. NOTRE CONFORMITÉ

En tant qu'acteur du secteur de la santé dentaire, DM est soumise à des lois, des réglementations et des normes strictes dans tous les pays où elle exerce ses activités.

A. QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE NOS PRODUITS

Chez DM, la majorité de nos produits et fonctionnalités étant classés comme des **dispositifs médicaux**, nous devons nous conformer aux lois, réglementations et exigences de certification strictes. Nous nous engageons ainsi à garantir une qualité et une sécurité optimales de nos produits tout au long de leur cycle de vie.

Pour nos études cliniques impliquant des sujets humains, nous respectons des principes éthiques rigoureux. Une équipe dédiée veille avec la plus grande vigilance au respect des normes internationales, notamment la Déclaration d'Helsinki, la norme ISO 14155 (Investigation clinique des dispositifs médicaux chez l'humain) et les Bonnes Pratiques Cliniques (« **BPC** »), afin de garantir la sécurité et l'efficacité de nos produits, ainsi que l'absence de risques pour les patients.

En Union Européenne, DM est certifiée conforme au Règlement (UE) 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux et répond aux exigences du marquage CE en tant que dispositif médical de classe IIa. Cette réalisation majeure témoigne de l'engagement de DM à faire progresser les soins dentaires grâce à une technologie de pointe et au respect rigoureux des réglementations.

Aux États-Unis, DM a obtenu l'approbation De Novo de la FDA (Food and Drug Administration) pour sa solution DentalMonitoring. DentalMonitoring est le premier logiciel utilisant l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique en tant que dispositif médical en dentisterie, établissant une classification au sein des numéros de réglementation dentaire et des codes de produits de la FDA. Cette autorisation est le fruit des investissements de DM pour placer les technologies de santé numérique au cœur des soins dentaires.

L'innovation de DM permet aux utilisateurs d'obtenir de meilleurs résultats cliniques et de renforcer leur confiance. Notre certification ISO 13485 atteste de la mise en place d'un système de gestion de la qualité des dispositifs médicaux rigoureux au sein de notre entreprise. Le Programme d'audit unique des dispositifs médicaux (« **MDSAP** »), garantit un audit unique de conformité aux normes et réglementations en vigueur en Australie, au Brésil, au Canada, au Japon et aux États-Unis.

Par conséquent, nous veillons chaque jour à fournir des produits de qualité à nos partenaires et à leurs utilisateurs finaux, ce qui assure une confiance durable dans l'ensemble de nos offres.

B. SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Notre engagement à respecter les normes internationales en matière de sécurité de l'information est fondamental pour instaurer et maintenir une relation de confiance avec nos partenaires. En adhérant à des certifications reconnues internationalement et régulièrement auditées, nous démontrons notre volonté d'améliorer en permanence la gestion de nos processus internes, nos prestations de services et le développement de nos produits.

Cet engagement renforce l'image de notre entreprise auprès de nos clients, actionnaires, investisseurs et partenaires potentiels. Par exemple, notre certification ISO 27001 garantit un système de gestion de la sécurité de l'information robuste.

Par ailleurs, la protection des données personnelles (« **Données Personnelles** ») est primordiale pour DM. Nous nous engageons à respecter la réglementation française et européenne en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) du 27 avril 2016 (« **RGPD** »), la Loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée (« **LIL** »), ainsi que toute réglementation locale applicable en matière de protection des données, telle que le Health Insurance Portability and Accountability Act (« **HIPAA** »)¹.

Afin de se conformer au RGPD et à toute réglementation locale et de protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données personnelles, y compris les données relatives à la santé en tant qu'informations de santé protégées, DM a développé et mis en œuvre des normes, des politiques, des procédures, des formations et des mesures de sécurité importantes.

La protection des données personnelles est assurée par une équipe spécialisée chez DM, comprenant un responsable de la protection des données et de la conformité HIPAA, ainsi que des équipes dédiées à la sécurité et aux aspects juridiques de la confidentialité.

L'application DM et les données personnelles des médecins et des patients sont hébergées sur les serveurs d'Amazon Web Services (« **AWS** »). **Ces serveurs sont situés dans des centres de données certifiés « Health Data Host » (« **HDS** »).** L'emplacement des serveurs AWS est déterminé par la région géographique du patient.

¹ La loi sur la portabilité et la responsabilité en matière d'assurance maladie (Health Insurance Portability and Accountability Act, HIPAA) a été introduite pour la première fois en 1996 aux États-Unis. Elle vise à protéger la sécurité et la confidentialité des informations médicales grâce à la règle de confidentialité (norme en matière de confidentialité) et à la règle de sécurité (mesures de protection non techniques et techniques nécessaires pour garantir la sécurité des informations médicales protégées).

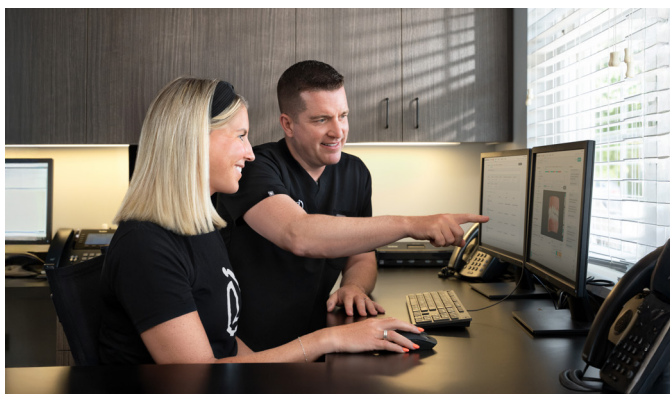
Visant à renforcer la protection des données de santé et la confiance dans le respect de la vie privée des patients, la certification HDS repose sur un ensemble de normes (telles que les normes ISO). Elle permet à toute organisation hébergeant ces données d'être certifiée par un organisme indépendant et accrédité (le « **COFRAC** »), garantissant ainsi un niveau de protection adéquat et assurant la conformité au RGPD.

De plus, toutes les données sont chiffrées au repos et en stockage à l'aide de l'AES-256. Toutes les données en transit sont chiffrées au minimum avec TLS 1.2 (l'application est uniquement accessible via HTTPS).

Nous évaluons régulièrement nos pratiques en matière de protection des données afin de répondre aux exigences internes, ainsi qu'à celles des parties prenantes et des organismes de réglementation.

Nous nous engageons à collecter, stocker et utiliser uniquement les données nécessaires à des fins clairement définies et pertinentes, et ce, uniquement pendant la durée nécessaire conformément à notre politique de confidentialité. Nous proposons des méthodes transparentes pour collecter, utiliser, partager et stocker les données personnelles des utilisateurs grâce à nos produits.

Nous contrôlons rigoureusement l'accès temporaire, limité et conditionnel aux données personnelles des utilisateurs accordé à un groupe spécifique de collaborateurs. Ce contrôle rigoureux s'accompagne d'une formation à la protection des données personnelles lors de leur intégration dans nos locaux.



C. ÉQUITÉ, INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE

L'équité est au cœur de nos relations avec nos clients et partenaires commerciaux. Nous pratiquons une concurrence loyale et menons nos activités avec objectivité et transparence, en veillant à être exempts de toute influence indue ou de tout conflit d'intérêt.

DM s'engage à lutter contre la corruption, le trafic d'influence, l'esclavage moderne et le travail forcé. Nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de corruption, pots-de-vin, fraude et autres pratiques commerciales illicites lors de nos interactions avec les professionnels de santé.

• Lutte contre la corruption

Chez DM, nous nous engageons à mener nos activités avec équité, intégrité et dans le respect des réglementations locales en matière de lutte contre la corruption et de transparence (telles que la loi Sunshine aux États-Unis, la loi Sapin et la loi Bertrand en France, etc.). En effet, il est interdit aux entreprises qui fabriquent des produits de santé ou médicaux ou qui fournissent des services liés à la santé d'offrir, directement ou indirectement, des avantages aux personnes appartenant au secteur de la santé.

Nous appliquons une politique de tolérance zéro en matière de corruption, quel que soit le lieu où nous exerçons nos activités. À cette fin, nous avons mis en place une politique internationale en matière de cadeaux et d'hospitalité, conforme aux législations en vigueur. Cette politique définit les responsabilités des membres de DM en ce qui concerne les pratiques en matière de cadeaux et d'hospitalité.

Nous veillons à ce que tous les DMers respectent les normes les plus élevées en matière d'éthique. Il leur est interdit d'accorder un avantage inapproprié, direct ou indirect, ou d'effectuer tout paiement indu. La politique définit clairement les cadeaux et marques d'hospitalité pouvant être accordés légitimement ainsi que ceux qui sont interdits.

Tous les services fournis à DM par nos partenaires (fournisseurs, consultants, conférenciers, prestataires de services) sont rigoureusement documentés. Leur rémunération est clairement définie et adaptée aux services rendus, et chaque opération financière est enregistrée dans nos registres comptables.

Enfin, nous nous abstenons de toute collaboration avec des partenaires commerciaux qui proposent ou acceptent des paiements inappropriés en notre nom pour obtenir des contrats. Nos partenaires sont tenus de respecter les mêmes normes éthiques que nos collaborateurs et de prendre les mesures appropriées pour prévenir, détecter et sanctionner tout comportement lié à la corruption ou au trafic d'influence.

• Lutte contre le blanchiment d'argent

DM s'engage à tenir une comptabilité rigoureuse et transparente. Nous interdisons formellement toute implication dans des activités de blanchiment d'argent et veillons à ce que toutes les transactions commerciales soient scrupuleusement enregistrées conformément aux normes comptables applicables.

En France, notre entreprise applique le Plan Comptable Général (« **PCG** »), qui définit une méthodologie comptable claire et précise pour toutes nos opérations financières sur le territoire national. À l'international, nos équipes comptables locales sont chargées d'établir les comptes conformément aux PCG locaux en vigueur, garantissant ainsi une conformité comptable et fiscale partout où nous opérons.

Nos comptes font l'objet d'un audit annuel indépendant afin d'assurer leur intégrité et leur transparence. En cas d'irrégularité, nous menons immédiatement une enquête et, si nécessaire, en informons les autorités compétentes conformément à la loi.

Nous utilisons uniquement des méthodes de paiement appropriées et conformes aux normes du secteur dans nos relations avec nos partenaires. Cet engagement garantit la transparence de toutes nos transactions et prévient toute opération liée à des activités illicites ou inappropriées. Ces pratiques financières rigoureuses renforcent la confiance et protègent notre réputation d'éthique professionnelle.

• Conflits d'intérêts

Le principe d'équité, fondamental pour DM, est au cœur de notre Code de conduite. Nous nous engageons à garantir un environnement professionnel juste et impartial, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

DM et ses salariés sont tenus de déclarer et de gérer correctement les conflits d'intérêts, sans se laisser influencer par des relations ou des intérêts personnels. Un conflit d'intérêts survient lorsque nos intérêts personnels ou ceux d'une autre personne liée à DM influencent, peuvent influencer ou sont perçus comme influençant les intérêts de DM.

Les salariés de DM sont tenus d'agir de bonne foi et de faire preuve de loyauté.

Chez DM, nous savons que les conflits d'intérêts peuvent compromettre l'équité des décisions. Il est donc essentiel de les signaler rapidement lorsqu'ils concernent nos intérêts ou ceux de personnes liées à DM.

Nous nous engageons à signaler sans délai à notre équipe chargée des ressources humaines (hr-incident@dental-monitoring.com) tout conflit d'intérêt, qu'il soit réel, potentiel ou apparent. Notre système d'alerte nous permet de signaler tout comportement contraire à l'éthique ou toute activité illégale. Cette transparence est essentielle au maintien de l'intégrité de nos actions.

DM s'engage à traiter ces signalements de manière confidentielle et à prendre les mesures nécessaires pour garantir la justice et l'intégrité dans tous les domaines de l'organisation.

En outre, dans nos interactions avec les clients et les fournisseurs, nous veillons à préserver des relations sans conflit d'intérêt, en adoptant en permanence une conduite professionnelle et impartiale. Nous nous interdisons tout investissement dans des sociétés appartenant à des fournisseurs, clients, concurrents directs ou indirects, cabinets de conseil ou autres partenaires commerciaux dès lors que ces investissements pourraient affecter nos décisions commerciales. »

Concernant les cadeaux offerts par les fournisseurs, les salariés doivent faire preuve de discernement. Tout cadeau susceptible de compromettre l'équité des décisions doit être refusé, conformément à notre politique anticorruption. Cette démarche témoigne de notre engagement en faveur de la transparence et de l'équité dans toutes nos relations d'affaires.

Une politique interne établit des directives claires et conformes à la législation en vigueur, concernant les cadeaux ou les avantages offerts aux professionnels de santé.

• Des registres financiers précis et transparents

Toutes les informations financières doivent être complètes, exactes et enregistrées conformément aux normes comptables applicables, aux procédures de contrôle interne et aux exigences réglementaires.

Les salariés chargés des rapports financiers, de l'établissement des budgets, des prévisions ou de la gestion des dépenses doivent veiller à ce que :

- Toutes les transactions sont enregistrées fidèlement et sont étayées par une documentation appropriée ;
- Aucune information fausse, trompeuse ou incomplète n'est saisie dans nos systèmes comptables ou de reporting ;
- Tous les documents sont conservés conformément aux politiques de conservation des documents de DM et aux exigences légales applicables.

• Fonds et ressources de l'entreprise

Les fonds et les ressources financières de l'entreprise doivent être utilisés exclusivement à des fins commerciales légitimes.

Il est interdit aux salariés de/d' :

- Utiliser les actifs financiers DM à des fins personnelles ou pour des activités non commerciales ;
- Falsifier des notes de frais ou des rapports de remboursement ;
- S'abstenir de toute pratique susceptible de fausser la véritable situation financière de DM.

• Engagement anti-fraude

DM applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de fraude financière ou de fausse déclaration.

Toute tentative de modifier, falsifier ou dissimuler des informations financières, ou d'utiliser abusivement les ressources de l'entreprise à des fins personnelles ou au profit d'un tiers, est considérée comme une violation grave du présent Code et peut donner lieu à des sanctions disciplinaires et à des poursuites judiciaires.

• Relations financières éthiques

Nous privilégions la transparence et l'honnêteté dans toutes nos relations avec nos investisseurs, fournisseurs, clients et auditeurs.

Les salariés de DM doivent :

- Communiquer les informations financières de manière véridique et cohérente ;
- S'abstenir de tout délit d'initié, de tout usage abusif d'informations privilégiées ou de toute activité financière spéculative fondée sur des données non publiques ;
- Soutenir des pratiques financières équitables dans toutes les transactions avec les partenaires et les parties prenantes.

• Esclavage moderne

DM s'engage à respecter les droits de l'homme et à maintenir des pratiques de travail éthiques dans l'ensemble de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Nous appliquons une politique de tolérance zéro envers toutes les formes d'esclavage moderne (travail des enfants, usines clandestines, etc.), le travail forcé et la traite des êtres humains. Nos salariés, fournisseurs et partenaires sont tenus de se conformer à toutes les lois et normes en matière de travail et d'emploi afin de garantir un lieu de travail exempt d'exploitation.

D. SÉLECTION DE NOS FOURNISSEURS

Chez DM, les fournisseurs sont évalués et qualifiés en fonction du type et du niveau de risque pour notre entreprise et nos patients, de leur capacité à respecter les normes de qualité et de performance de DM, du type de données ou d'informations auxquelles ils auront accès ou du service fourni, de leurs tarifs et de leur conformité aux lois et réglementations en vigueur. DM prend également en compte leur adoption de pratiques commerciales responsables en matière d'éthique et d'environnement.

Par exemple, DM s'assurera que chaque fournisseur respecte la norme ISO 13485 et les autres normes applicables. DM effectuera également des évaluations et des audits réguliers afin de garantir la conformité des fournisseurs à la réglementation.

À cette fin, une politique d'achat et une politique d'approvisionnement ont été mises en place. Elles s'appliquent à tous les salariés de DM chargés de sélectionner et de contrôler les fournisseurs dont les produits ou services peuvent avoir un impact sur la conformité, les performances, la sécurité, la protection des données ou la conformité réglementaire de nos dispositifs médicaux, de notre système de gestion de la qualité ou de notre système de gestion de la sécurité de l'information. Nous avons également instauré un processus de sélection et d'évaluation impliquant nos équipes jusqu'à la conclusion d'un contrat, afin de préciser les modalités de notre relation avec le fournisseur.



V. LE BIEN-ÊTRE DE NOS DMERS

DM réaffirme son engagement envers le bien-être de ses salariés et le maintien d'un environnement de travail sûr et sain. Conformément à la législation en vigueur et au règlement intérieur de l'entreprise, la possession, la distribution ou l'usage de substances illicites sont strictement interdits dans les locaux de l'entreprise. Tout manquement à cette règle pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires.

A. COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE)

Conformément à la législation française, notre entité française Dental Monitoring SAS dispose d'un Comité Social et Économique (« CSE »).

Cet organe représentatif des salariés a plusieurs missions, notamment :

- Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de vie des salariés ;
- Être informé et consulté sur les questions relatives à l'organisation, à la gestion et au fonctionnement général de l'entreprise.

B. PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT ET LA DISCRIMINATION

Chez DM, nous condamnons fermement toute forme de discrimination, harcèlement (qu'il soit moral ou sexuel) et violence au travail. Cet engagement est au cœur de nos valeurs et est reflété dans notre politique de lutte contre le harcèlement, notre politique de traitement des griefs et notre politique de signalement. Ces documents décrivent les mesures que nous prenons pour prévenir de tels comportements, protéger chaque salarié et expliquer comment signaler un problème en toute confidentialité.

Nous nous engageons à promouvoir une culture de respect, de dignité et d'inclusion. Nous attendons de chacun qu'il respecte ces principes, quelles que soient son origine, son identité de genre, son orientation sexuelle, son handicap, son âge, sa religion ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

DM applique une politique de tolérance zéro à l'égard de tout acte de harcèlement ou de discrimination. Il incombe à chaque salarié de contribuer à un environnement de travail sûr et respectueux. Toute violation de nos politiques pourra entraîner des mesures disciplinaires, conformément à notre règlement intérieur et aux lois applicables.

Tous les signalements de mauvaise conduite sont traités de manière strictement confidentielle et sérieuse. Aucune représaille ne sera exercée contre la personne qui aura formulé ces signalements.

C. DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

Chez DM, la diversité et l'inclusion sont une priorité au sein de toutes nos équipes. Nous nous engageons à garantir l'égalité des chances à l'embauche et à veiller à ce que personne ne subisse de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle ou le handicap. Nous soutenons l'inclusion des personnes en situation de handicap et nous efforçons de créer un environnement respectueux et inclusif pour tous.

VI. NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La protection et le respect de l'environnement sont au cœur des engagements de DM. Dans le cadre de notre engagement en faveur de pratiques durables et responsables,



DM souhaite sensibiliser ses salariés et envisage certains programmes pour réduire ses émissions.

Parmi les mesures mises en œuvre par DM, nous pouvons notamment citer :

- L'organisation d'ateliers internes axés sur les questions climatiques ;
- Le suivi de notre empreinte carbone. Nous sommes fiers de pouvoir affirmer que nos produits sont naturellement négatifs en carbone ;
- La sélection de serveurs conformes aux normes réglementaires environnementales de l'Union Européenne ;
- Dans un futur proche, DM entend prolonger le cycle de vie de la ScanBox, réduire ses composants, modifier son processus de fabrication, son emballage et son contenu ;
- L'optimisation des déplacements des salariés ;
- La mise en œuvre d'une politique relative au plastique et au papier décrivant nos engagements en matière de tri et de recyclage (tri du papier et du carton dans les cuisines, recyclage du verre, du plastique, des piles et des capsules Nespresso) ;
- La publication d'une newsletter mensuelle qui inclut des sujets liés à l'environnement, au social et à la gouvernance.



